

# Difficultés/ Challenges réglementaires du secteur des Assurances Tunisien

## **INTRODUCTION**

**Le principal fondement d'un marché de l'assurance est une législation d'assurance appropriée qui doit fournir une définition spécifique d'assurance et déterminer les paramètres fondamentaux du marché d'assurance, tels qu'une autorité de supervision, les critères d'octroi des agréments et des pratiques interdites.**

**Suite à l'élaboration d'un cadre juridique approprié, un marché de l'assurance exige un cadre réglementaire solide, y compris une supervision efficace et efficiente.**

**En l'absence de ces conditions préalables, un secteur de l'assurance peut être affecté par des interventions réglementaires arbitraires, opaques, inefficaces et inutilement coûteuses, qui peuvent diminuer la confiance des consommateurs potentiels et les dissuader de consommer de d'assurance.**

**Le manque de supervision efficace peut décourager les investisseurs étrangers et nationaux, retarder l'efficacité du marché de l'assurance, et de freiner le développement de l'industrie. Les aspects essentiels de la supervision c'est de protéger les assurés de l'insolvabilité possible de leurs assureurs et veiller à ce que les assureurs traitent convenablement les assurés.**

**La volonté des régulateurs de mieux protéger les consommateurs, de lutter contre le blanchiment d'argent et le terrorisme et d'assurer une plus grande transparence des marchés, a assis la puissance de la *compliance*. Certains s'en plaignent, la jugeant excessive et contreproductive, d'autres au contraire y voient un moyen d'amélioration continue de l'exercice de leurs activités.**

## **Quelles sont les Difficultés/ Challenges réglementaires du secteur des Assurances Tunisien**

**1/ Un certain nombre de préconditions doivent être remplies pour développer l'assurance sur des bases solides. On peut résumer cela par la nécessité d'une saine infrastructure :**

- \* des cadres juridiques, judiciaires et comptables appropriés,**
- \* un secteur financier adéquat,**
- \* des commissaires aux comptes, des comptables, des actuaires, des évaluateurs de sinistres fiables par exemple.**

**Quelles sont les Difficultés/ Challenges réglementaires du secteur des Assurances Tunisien**

**Cela nécessite aussi un droit de la responsabilité et, bien sûr, les moyens financiers d'investir dans l'assurance. Sur ces bases, de saines règles du jeu doivent être établies, par exemple dans les domaines de l'agrément et de la solvabilité, pour protéger les consommateurs et favoriser le développement d'un marché de l'assurance solide, afin d'éviter que n'entrent sur le marché des acteurs non qualifiés dont la faillite pourrait nuire gravement aux consommateurs et aussi miner durablement leur confiance dans l'assurance.**

**En effet, l'un des problèmes essentiels dans les pays en développement comme la Tunisie est de construire progressivement la confiance des consommateurs. Enfin, il est nécessaire de faire en sorte que ces règles du jeu soient respectées et, pour ce faire, de mettre en place des autorités de réglementation et de contrôle compétentes qui disposent de pouvoirs adéquats.**

**2/** Dans nos pays en développement, l'objectif suprême doit à mon sens viser la création des conditions préalables pour renforcer le marché de l'assurance et lui permettre de répondre aux défis de la croissance économique et ce en:

- **Renforçant les capacités de régulation et les ressources de supervision pour parer** aux menaces particulières nées d'une mauvaise supervision d'un marché caractérisé par l'existence d'un grand nombre d'entreprises sans capitaux suffisants et des contrôles internes adéquats et efficaces et aux autres points faibles concernent la conduite du marché (*s'assurer que les sinistres sont équitablement et efficacement indemnisés*).
- **Evaluant les faiblesses et les opportunités liées à la collecte de données, la formation professionnelle, les capacités actuarielles et les comportements sur le marché.**

L'industrie doit comprendre, hiérarchiser et commencer à aborder ses besoins d'une manière qui atténue les effets négatifs potentiels de croissance rapide.

- **Développant la transparence et l'efficacité de l'industrie de l'assurance.**

A l'instar de la plupart des pays qui ont rendu obligatoire l'assurance responsabilité civile automobile tierce, et que dans de nombreux cas, cette assurance ne fonctionne pas bien, servant plus d'une taxe sur les conducteurs que la couverture réelle contre les accidents une attention particulière devrait être orientée vers la mise en place des techniques et des meilleures pratiques dans la gestion de cette couverture, afin d'améliorer simultanément la perception du public et sa confiance dans l'assurance.

- **Assistant les compagnies d'assurance et les superviseurs à l'implémentation des normes et des standards internationaux.**

Aider à établir un organe de supervision efficace réduit considérablement le risque de fraude et les crimes financiers et donne des signaux aux investisseurs nationaux et étrangers que ces pays ont la ferme intention d'assumer leurs responsabilités dans le système financier international.

**3/ Le rôle des superviseurs et des régulateurs doit évoluer avec les tendances technologiques**  
Les autorités de contrôle des assurances doivent changer leur approche afin de superviser non seulement la conduite prudentielle et la conduite du marché, mais également soutenir le développement du secteur et les efforts déployés pour mettre en œuvre la technologie. L'instauration de mécanismes d'échange de connaissances, d'intégration et de coopération entre le Régulateur, le secteur des assurances et les entreprises technologiques pourrait être imaginé et mis en place.

Les régulateurs doivent également faire preuve de prudence dans leur approche de la supervision technologique. La technologie évolue spontanément, avec des opportunités et des défis. Pour les sociétés d'assurance, elles doivent être encouragées à tirer parti de la perturbation numérique pour améliorer l'efficacité des activités existantes ou créer un nouveau modèle commercial

Pour les régulateurs, la supervision du secteur des assurances à l'ère technologique doit être flexible et la réglementation ne doit superviser que lorsque c'est nécessaire, plutôt que d'imposer des exigences strictes dans chaque cas. Le superviseur ne devrait établir que des normes minimales fondamentales de pratiques. Nous devons maintenir un équilibre entre la nécessité de protéger les consommateurs et l'adoption de la technologie pour la croissance de l'industrie.



**Il est aussi nécessaire de dégager des moyens et surtout de mobiliser toutes les ressources humaines de l'entreprise. Protection de la clientèle, lutte contre le blanchiment, le terrorisme, la fraude et la corruption, protection des données personnelles sont désormais au cœur d'une véritable transformation de l'entreprise, à la fois pour exercer ses missions d'intérêt général, mais aussi pour renforcer la vocation de protection et de prévention des métiers de l'assurance. Telle est l'ambition de la conformité, qui, au-delà de son caractère obligatoire, peut être, au même titre que le numérique, une opportunité de consolider encore davantage la confiance que les clients accordent à leur assureur.**

**Il revient aux superviseurs de veiller à l'implémentation des nouvelles exigences réglementaires qui concernent la protection des données personnelles, le BC/FT, les normes IFRS.**

L'ensemble des éléments précités constituent les piliers nécessaires pour la réalisation des défis fixés visant à développer l'activité du secteur des assurances et à offrir des services et une protection à la hauteur des attentes des consommateurs, et ce sans omettre que les réglementations ne peuvent pas tout prévoir ni encadrer, elles restent d'une portée globale mais généraliste ; et c'est la non moins imposante jurisprudence qui ouvrirait d'autres voies aussi bien aux législateurs qu'aux consommateurs.

Je vous remercie pour votre attention et vous souhaite une journée riche en enseignements et recommandations en citant le Marquis de Sade : "C'est dans le silence des lois que naissent les grandes actions."